



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à 18h15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER.

Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Patricia VIALLE, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS.

Secrétaire de séance : Christiane URKIA-MARTIN

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 30-2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Alain PARIOLEAU

M. Alain PARIOLEAU indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires pour le budget principal de la Commune en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En fonctionnement, il y a lieu notamment d'ajuster la subvention versée au CCAS pour l'année 2022 en raison de la régularisation par le CCAS de la facture 2021 dû au CCAS d'Arcangues concernant l'aide à domicile organisé par ce dernier pour la commune.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6042 (011) : Achat prestations de services	- 5 000,00 €	6419 (013) - Remb sur rem personnel	10 000,00 €
6218 (012) : Autres personnel extérieur	- 5 000,00 €		
6411 (012) : Personnel titulaire	60 478,95 €		
657362 (65) : CCAS	26 000,00 €		
657363 (65) : A caractère administratif	- 30 478,95 €		
022 (022) : Dépenses imprévues	- 10 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	- 26 000,00 €		
Total dépenses	10 000,00 €	Total recettes	10 000,00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (23) - Constructions	- 26 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 26 000,00 €
		10223 (10) - TLE	- 180 000,00 €
		10226 (10) - Taxe d'aménagement	180 000,00 €
Total dépenses	- 26 000,00 €	Total recettes	- 26 000,00 €

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022 approuvant le budget primitif de la commune pour l'année 2022,

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau figurant dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 05 octobre 2022

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

